



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'impact du covid-19 sur la filière ovine

Question écrite n° 28302

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'impact de la crise sanitaire du covid-19 sur la filière ovine. Toutes les filières agricoles sont touchées par la crise actuelle et la filière ovine ne fait pas exception. La situation des éleveurs se dégrade progressivement, en raison de plusieurs facteurs, principalement l'absence de débouchés et la fermeture de certains abattoirs pour les ovins. La période est pourtant cruciale à l'approche des fêtes de Pâques. Il est essentiel de pouvoir trouver une solution impliquant une solidarité entre les différents maillons de la filière afin de permettre une continuité de l'activité de la filière ovine. Il apparaît aussi essentiel que les règles en vigueur soient respectées notamment sur l'encadrement des propositions des GMS et sur la question du prix payé aux producteurs. On note d'ailleurs, avec stupéfaction, l'augmentation de presque 40 % des importations d'agneau de Nouvelle-Zélande alors même que l'agriculture française est en souffrance et que l'abattage est en baisse de 80 % en France. Enfin, il semble important que le Gouvernement puisse solliciter l'Union européenne et voir quelles aides peuvent être apportées en urgence. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles actions concrètes le Gouvernement compte mettre en œuvre pour soutenir cette filière essentielle à l'agriculture française.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. Les mesures de confinement ont notamment engendré de fortes inquiétudes s'agissant de la viande d'agneau, traditionnellement consommée lors des fêtes de Pâques, avec la fermeture de la majorité des opérateurs du secteur de la restauration hors domicile et d'un nombre important de marchés, et l'orientation des achats alimentaires des ménages en grande distribution vers des produits de première nécessité au détriment des achats festifs. Il convient de saluer les efforts entrepris par les enseignes de la grande distribution et la boucherie artisanale pour maintenir la diversité des produits proposés aux consommateurs et mettre en avant la viande d'agneau française. En cette période particulière, plusieurs acteurs de la filière ont volontairement et notablement diminué leurs importations, ce qui a également concouru à encourager les ventes d'agneau français. De même, les ventes à la ferme et le développement de nouveaux circuits de commercialisation (drive...) ont permis de trouver localement des solutions pour écouler les produits. L'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes a également réalisé une campagne de promotion de l'agneau en amont des fêtes de Pâques, qui a largement contribué à limiter l'impact du confinement sur ce marché. Ainsi, la consommation d'agneau français s'est montrée malgré tout relativement dynamique au cours des dernières semaines, et les abattages se sont poursuivis à un niveau suffisant pour éviter l'engorgement du marché à court terme. Dans le contexte marqué par l'épidémie de covid-19, le Gouvernement s'est également mobilisé pour accompagner les filières agricoles. Les filières animales maillent l'ensemble du territoire, avec une production souvent issue de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), dont certaines qui apparaissent durement touchées par la crise. C'est bien pour préserver ce type d'entreprise que le Gouvernement a annoncé des mesures immédiates de soutien, dont peuvent bénéficier les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, notamment les TPE et PME. Pour répondre à ces difficultés et

faire face aux aléas, les outils européens de gestion des marchés agricoles sont également essentiels. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a porté au plan européen la nécessité que des mesures rapides et adaptées à chaque filière soient activées, et notamment pour aider au stockage privé, en particulier pour les filières laitière et fromagère et pour les viandes ovine et caprine. La Commission européenne a activé plusieurs de ces outils et publié le 4 mai 2020 un paquet de mesures exceptionnelles visant à soutenir davantage les marchés agricoles et alimentaires les plus touchés par la crise du coronavirus. Les filières ovine et caprine bénéficient ainsi d'une aide au stockage privé, qui contribuera à soutenir ces filières. Au-delà de ces mesures conjoncturelles destinées à répondre aux enjeux de la crise sanitaire actuelle, des mesures fortes ont été adoptées depuis deux ans. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation reste pleinement engagé pour suivre attentivement la mise en œuvre de la loi du 30 octobre 2018, avec le médiateur des relations commerciales agricoles et le ministre de l'économie et des finances, tout particulièrement en cette période de crise. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, est pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. La propagation mondiale du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite avec un double défi, sanitaire et économique auquel il convient de faire face collectivement

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28302

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2721

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4016